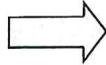


# LA SEGPA (L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ)

POUR QUI ?

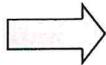


Des élèves qui présentent d'importantes difficultés scolaires, souvent anciennes. Par exemple des difficultés de compréhension à l'écrit et ou à l'oral, des problèmes pour appliquer les méthodes, des difficultés de mémorisation, d'organisation dans l'espace et ou dans le temps, un manque de vocabulaire etc...

Des élèves qui malgré les aides proposées au collège ou les suivis extérieurs n'arrivent pas à progresser, obtiennent des résultats scolaires très fragiles, se sentent en échec et en souffrent souvent.

Des élèves de 6ème et à titre exceptionnel des élèves de 5ème

C'EST QUOI ?



\*Des classes de 16 élèves maximum

\*Des apprentissages adaptés au rythme de chaque élève

\*Des enseignants spécialisés

\*6h00 d'atelier en 4ème et 12h00 en 3ème (hygiène alimentation et service ou Habitat (à la SEGPA de Mondétour et à celle d'Aimé Césaire aux Ulis/ hygiène alimentation et service ou espace rural environnement à la SEGPA du collège Condorcet à Dourdan)

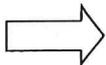
\*De la découverte professionnelle grâce à des stages en entreprise en 4ème et en 3ème

\*Une participation à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège

\*Une inclusion possible en classe ordinaire en fonction du niveau scolaire de l'élève

\*En fin de 3ème : Certificat de formation générale (CFG) ou éventuellement DNB ou DNB pro

ET APRÈS ?



\*Des places réservées en lycée professionnel public pour la préparation d'un C.A.P. (certificat d'aptitude professionnelle) en 2 ans. Par la suite, la possibilité de continuer ses études si le niveau scolaire le permet vers un Bac professionnel, un BP (brevet professionnel) ou une mention complémentaire

\*Pour les élèves de 3ème SEGPA en très grande réussite scolaire et volontaires il est possible de monter un dossier pour candidater directement en BAC professionnel en 3 ans

\*La possibilité de préparer un diplôme professionnel (CAP ou bac professionnel suivant le niveau scolaire de l'élève) en alternance: il faut trouver un C.F.A. (centre de formation d'apprentis) et un patron. Il faut avoir 15 ans pour pouvoir signer son contrat d'apprentissage

## QUELLE EST LA PROCÉDURE? \*

NOVEMBRE-  
JANVIER

FÉVRIER  
MARS

FIN MARS-  
AVRIL

JUIN

À DIFFÉRENTS MOMENTS DE LA PROCÉDURE LA FAMILLE DOIT DONNER SON ACCORD, CELA NE L'ENGAGE PAS DÉFINITIVEMENT: ELLE PEUT JUSQU'AU BOUT DE LA PROCÉDURE CHANGER D'AVIS

Les enseignants identifient les élèves en grande difficulté scolaire avant et pendant le conseil de classe. Un projet personnalisé de réussite éducative (PPRE) est mis en place.



Les parents sont informés de l'éventualité d'une proposition d'orientation vers la SEGPA



La psychologue de l'éducation nationale reçoit l'élève en entretien



L'élève passe un protocole scolaire spécifique visant à évaluer son niveau de maîtrise en français et en mathématiques (uniquement pour les élèves de 6ème)



Avec l'**ACCORD ÉCRIT DES PARENTS** la psychologue de l'éducation nationale réalise un bilan psychométrique (WISCV) avec l'élève pour mieux cerner la nature et l'importance des difficultés sur le plan intellectuel

### L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

**Objectifs:** → réunir l'élève accompagné de sa famille et tous les membres du collège concernés : un personnel de direction, des enseignants dont le professeur principal, le médecin scolaire et ou l'infirmière, la psychologue de l'éducation nationale, éventuellement l'assistante sociale et la directrice de la SEGPA.

→ Analyser l'ensemble des éléments recueillis : résultats des évaluations nationales de 6ème passées en début d'année, résultats obtenus au protocole de positionnement spécifique à l'entrée en SEGPA, résultats scolaires et retours faits par les enseignants, difficultés éventuelles mises à jour par le bilan cognitif réalisé avec la psychologue de l'éducation nationale.

Prise en compte du vécu de l'élève et du point de vue de la famille.

→ **CONCLURE ET PROPOSER OU NON UNE ORIENTATION VERS LA SEGPA**

Si le collège confirme lors de l'équipe éducative la proposition d'orientation vers la SEGPA : la famille doit donner son accord et remplir un document (saisine) pour qu'un dossier complet soit envoyé à la CDO en respectant les délais (**fin MARS dernier délai**)

La famille indique les établissements souhaités.

AU BESOIN: l'élève et sa famille pourront visiter les locaux de la SEGPA et échanger avec des membres de l'équipe pédagogique.



Les dossiers de demande d'orientation en SEGPA sont étudiés par une commission de l'éducation nationale (CDO)

### Début juin:

La CDO envoie une **NOTIFICATION D'ORIENTATION** à la famille.

Si la CDO a formulé une orientation vers la SEGPA: la famille a 15 jours pour renvoyer le coupon réponse pour exprimer son accord ou son refus



Deuxième quinzaine de juin: si la famille a donné son accord :

→ elle recevra **UNE NOTIFICATION D'AFFECTATION** qui indiquera les coordonnées de la SEGPA qui accueillera l'élève à la rentrée suivante

→ **S'il n'y a pas de place** l'élève sera en liste d'attente et pourra rester inscrit dans son collège d'origine en attendant qu'une place éventuelle se libère

\* ATTENTION POUR DES ÉLÈVES RECONNUS PAR LA MDPH LE CALENDRIER EST DIFFÉRENT: TOUT DOIT ÊTRE FINALISÉ POUR LES VACANCES DE NOËL